

## Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance tenue le 3 juin 2024 le projet de règlement numéro 258-2024 portant le titre suivant « **Règlement numéro 258-2024 modifiant le règlement numéro 241-2023 portant sur les embarcations, aux fins de retirer le mot « motorisé » à l'article 6.**

- La modification de l'article 6 afin de retirer le mot « motorisé ».

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, sis au 287, rue Marchand, Saint-Victor, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau du lundi au jeudi entre 8 h 00 et 16 h 00 et le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00.

La municipalité tiendra une consultation publique sur les dispositions de ce projet de règlement. Cette consultation aura lieu le 18 juin 2024 à 18h30, à l'hôtel de ville située au 287, rue Marchand à Saint-Victor. Au cours de cette consultation, les responsables expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QU'avis public a été affiché le **4 juin 2024**.

DONNÉ à Saint-Victor, ce **4 juin 2024**.

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jacques Poulin, Directeur général/greffier trésorier par intérim de la municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca> onglet vie municipale/ avis public en date du **4 juin 2024**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **4 juin 2024**.



---

Jacques Poulin  
Directeur général/ Greffier trésorier par intérim